



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES  
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 27 novembre 2023

**Extrait des délibérations**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 6 novembre, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 27 novembre 2023, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était connecté en visioconférence.

**1 – Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame France FONGUEUSE (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)		x	
Madame Valérie KUMM (S)		x	
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
<b>Représentants des Communes</b>			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Christophe PETIT	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)		
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	X
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers</b>		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)		X
<b>Comptable Public</b>		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
<b>Référent mixité et lutte contre les discriminations</b>		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Messieurs Thibault DOMISSE, Alain GEST, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, la Capitaine Géraldine BEAURAIN et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, par courriel reçu le 27 novembre 2023, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Laurent BEAUVAIN a quitté la séance à 16h10 et a donné procuration, par écrit transmis en séance, à Monsieur Jean-Jacques STOTER permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom pour la fin de la séance du CASDIS.

Madame Guislaine SIRE a rejoint la séance en visio-conférence vers 15h30.

Messieurs Jean-Jacques STOTER et Frédéric DEMULE ont quitté la séance à 16h30.

La séance s'est clôturée à 16h40.

## **DELIBERATION N°4**

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DU GARAGE DEPARTEMENTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°10 du C.A.S.D.I.S en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la délibération n°4 du CASDIS en date du 11 avril 2023 relative au renouvellement de la convention portant mise en place d'un service unifié dénommé « garage départemental » entre le SDIS et le Garage Départemental pour la gestion et l'entretien de leur parc automobile ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2024, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Le débat d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte financier contraint où le Garage départemental devra faire face à une hausse de ses dépenses incompressibles notamment en raison de l'inflation sur les fluides, les huiles, et les pièces détachées. Un travail d'optimisation des autres postes de dépenses sera par ailleurs recherché.

Afin d'intégrer ce contexte et d'envisager l'équilibre du budget, il est prévu une augmentation des participations financières du Conseil départemental et du SDIS.

C'est au vu de ces éléments qu'il vous est proposé de débattre des orientations budgétaires 2024 du Garage départemental, tant sur la partie fonctionnement que sur l'investissement.

---

Les orientations en fonctionnement

---

Le présent chapitre dresse les tendances s'agissant des dépenses (I) et des recettes de fonctionnement (II).

I. Les dépenses de fonctionnement attendues en 2024

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2024 du Garage départemental seraient en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2023 (BP+BS)<sup>1</sup>. Leur répartition prévisionnelle est présentée au travers des paragraphes suivants.

La dotation aux amortissements prévisionnelle reste identique aux prévisions 2023.

A. Les charges à caractère général et de gestion courante

Les charges à caractère général devraient, cette année encore, être le principal poste de dépenses du Garage, avec 73% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour rappel, elles se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages, etc.) et des frais généraux (fluides, maintenance et entretien des locaux, etc.). En 2023, elles constituaient un volume financier de 5 417 430 € (BP+BS)<sup>2</sup>.

Une augmentation potentielle de 5% du coût des huiles est proposée, ce qui porterait l'enveloppe qui y est consacrée à 110 000 € (+ 5 500 €).

Les dépenses de carburants ne devraient pas augmenter en 2024. L'enveloppe de 2 810 000 € votée en 2023 devrait ainsi être proposée au BP.

Le montant des crédits dédiés à l'achat de pièces détachées serait également proposé à la hausse pour atteindre un total de 1 400 000 € contre 1 252 000 € en 2023 (BP+BS), soit une augmentation de 12%.

Il sera également proposé d'augmenter les crédits dédiés à l'entretien des véhicules par le biais de prestations extérieures de + 48 000 € par rapport à 2023 (BP+BS). Cette hausse est justifiée par l'augmentation du nombre de réparations réalisées sur engins spécifiques, dont le coût reste élevé en comparaison avec les réparations et entretiens courants.

Une augmentation du coût de la cotisation d'assurance est également envisagée, en vue de la prise en compte de l'évolution des prix des pièces détachées et des prestations de remise en état de carrosserie, ainsi que de la hausse de la sinistralité. Concernant la hausse de la sinistralité, une commission spécifique a été mise en place en vue d'étudier les accidents et pour responsabiliser les conducteurs dans les missions confiées. L'ambition serait de permettre une baisse de la sinistralité en développant des comportements vertueux.

Des crédits supplémentaires sont exceptionnellement attendus pour la formation des mécaniciens sur l'entretien et la réparation de nouveaux engins spécifiques, tels que le Bras Elevateur Articulé dont le SDIS a récemment fait l'acquisition.

---

<sup>1</sup> Une décision modificative est envisagée sur l'exercice 2023. Avec prise en compte des dépenses supplémentaires envisagées en 2023, les orientations budgétaires 2024 ne présentent aucune augmentation.

<sup>2</sup> La décision modificative envisagée devrait, si elle est votée en l'état par le CASDIS, porter ce montant à 5 847 430 €.

## B. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représenteraient le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses de fonctionnement du Garage. En 2023 (BP+BS), celles-ci s'élevaient à 1 981 000 €.

L'effectif des personnels permanents était de 39 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur 40 postes prévus. Il est de 38 agents au 1<sup>er</sup> novembre. 26 proviennent du Département et 12 du SDIS. Une augmentation de 74 000 € est envisagée, soit + 4%, afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité, l'évolution du point d'indice et la prime de sujétion.

A noter que le Garage départemental accueille également quatre apprentis (un cinquième arrivera fin novembre) dont le financement est partagé entre le SDIS et le Conseil départemental, chaque entité supportant l'intégralité de la charge de l'apprenti recruté (soit un pour le SDIS et quatre pour le Département).

## II. Les recettes de fonctionnement envisagées pour 2024

Le budget du Garage départemental est principalement financé par les participations du Conseil départemental et du SDIS. Les autres recettes sont composées du FCTVA, du produit des ventes de ferraille et du remboursement par les assurances de sinistres automobiles.

Compte tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les participations du Conseil départemental et du SDIS augmenteraient d'autant pour atteindre un total de 7 795 000 €, réparti selon la clé définie dans la Convention portant prorogation de l'existence du service commun entre le SDIS et le Département pour la gestion de l'entretien automobile<sup>3</sup>, soit 5 284 000 € pour le CD et 2 532 000 € pour le SDIS. Cela représente une augmentation des participations de + 284 000 € pour le CD, et + 127 000 € pour le SDIS par rapport au BP 2023.

---

## Les orientations en investissement

---

Le présent chapitre dresse les tendances s'agissant des dépenses (I) et des recettes d'investissement (II) projetées pour l'exercice 2024.

### I. Les dépenses d'investissement envisagées

Les dépenses réelles d'investissement concernent l'équipement des sites d'Abbeville et de Glisy, ainsi que l'acquisition de matériels d'atelier. Elles sont estimées à 203 000 € sur l'exercice 2024. Pour rappel, une enveloppe de 191 000 € était prévue au budget 2023.

S'agissant des dépenses d'ordre, l'enveloppe dédiée à la reprise des subventions reste identique à celle prévue en 2023.

#### L'équipement du site d'Abbeville

---

<sup>3</sup> Le Conseil départemental finance 67.52% de la section de fonctionnement, contre 32.48% pour le SDIS.

La réhabilitation du site d'Abbeville a pris fin en 2023, néanmoins quelques matériels et équipements restent encore à acquérir. Les investissements 2024 sont ainsi estimés à 10 500 € (distributeur de boissons chaudes pour l'accueil des usagers, électroménager, autolaveuse et divers matériels selon la vétusté).

#### L'équipement du site de Glisy

Les investissements réalisés par le Garage départemental les années précédentes étaient principalement dédiés à l'acquisition d'équipements en lien avec la réhabilitation par le Département du site d'Abbeville. Le renouvellement et l'acquisition de nouveaux matériels pour le site de Glisy sont ainsi restés limités.

En 2024, il serait donc proposé une enveloppe de 102 000 € pour le remplacement de ponts élévateurs, d'un démonte-pneu pour poids lourds, pour l'acquisition d'une valise diagnostic et pour l'aménagement des espaces. Une enveloppe de 8 500 € serait proposée pour des petits aménagements.

#### L'acquisition et le renouvellement d'outillages

En ce qui concerne le matériel, il est proposé de continuer le plan de renouvellement des servantes en 2024, pour un montant prévisionnel de 15 000 € sur les deux sites. Une enveloppe de 11 K€ serait dédiée au renouvellement de divers matériels vétustes, et 3 000 € de crédits pourraient permettre l'acquisition de nouveaux matériels.

Une enveloppe de 20 000 € serait également prévue afin de remplacer et/ou d'équiper du matériel dans les véhicules ou les sites du Département et du SDIS (ex. matériel de distribution de carburant/additifs, écrans tactiles, triflash...).

Une enveloppe de 30 000 € serait également envisagée afin de rembourser des frais au Département, et 3 000 € de crédits seraient réservés pour les frais d'insertion et publications dans le cadre du renouvellement d'un marché.

## II. Les recettes d'investissement envisagées

Les subventions du Conseil départemental et du SDIS seront versées conformément à la Convention de mutualisation portant création du Garage Départemental, et permettront de financer la plupart des investissements proposés ci-dessus.

Les autres recettes, composées du FCTVA et des amortissements, sont évaluées à 33 000 € pour le FCTVA et 103 000 € pour l'amortissement, néanmoins diminué de 85 000 € correspondant à la neutralisation des amortissements et à la reprise des subventions (enveloppes constantes par rapport à 2023).

Les subventions versées par le Conseil départemental et le SDIS s'élèveraient donc respectivement à 91 000 € et 61 000 €<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Conformément à la clé de répartition définie dans la Convention portant prorogation de l'existence du service commun entre le SDIS et le Département pour la gestion de l'entretien automobile, fixant une participation du CD à 60%, contre une participation du SDIS à 40%.

**Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil  
d'Administration**

**DECIDE**

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2024 du Garage Départemental a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres en visioconférence : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour 0  
Contre 0

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80  
Utilisateur : Lasalle Caroline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_27_11_23_D4
Objet :	Rapport d'orientations budgétaires 2024 du garage départemental
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20231127-CA_27_11_23_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-288000011-20231127-CA_27_11_23_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	939 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D4 - ROB 2024 Garage Départemental.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20231127-CA_27_11_23_D4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	505.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2023 à 18h07min25s	Reçu par le MI le 2023-12-14